

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Boite\\_016 | Préparation des Anormaux](#)[CollectionBoite\\_016-2-chem | R. \[révolution?\]](#) [Item](#)[La commune demande le jugement des criminels d'Orléans \(23 août\)](#)

## La commune demande le jugement des criminels d'Orléans (23 août)

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb016\_f0114

SourceBoite\_016-2-chem | R. [révolution?]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

---

Bourgeois et Roux

H. m. Courantier

XVIILa c/ve demande le jug<sup>nt</sup> des

"criminels d'Orléans" 23 Août

Députation de la c/ve à l'Assemblée :

" Il est temps que les criminels d'Orléans soient transférés à Paris et y subissent le supplice de leur forfait. Si on n'accorde cette demande, on ne répondra pas de sa vengeance au peuple. Us ne voyent en tendus et n'ont que l'indifférence et un devoir sacré.

Le citoyen de la section du Finistère qui accompagnait la députation : "La justice est d'abord à donner. On veut la vengeance pour elle, non par la forme ancienne, mais par la cour martiale.

La croix (qui préside l'Assemblée) : "Ce n'est pas à qui s'agit de changer la constitution : c'est la Cour nationale, que nous avons appelé. Us ont promis nos pétitions ; ils ne peuvent changer l'organisation de la H<sup>g</sup> cour martiale."



p 116.

